



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.10/Add.4
14 août 2000

FRANÇAIS
Original "ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 13 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme

Rapporteur : M. Rajendra Kalidas Wimala GOONESEKERE

TABLES DES MATIÈRES*

Chapitre

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE
ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS : RAPPORT DE LA
SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII) DE
LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

* Le document E/CN.4/Sub.2/2000/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatif à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2000/L.11 et ses additifs.

CHAPITRE IV

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

1. La Sous-Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de sa 3^{ème} à sa 6^{ème} séance, les 2, 3 et 4 août, et à sa 17^{ème} séance, le 11 août 2000.
2. La liste des documents publiés au titre du point 2 de l'ordre du jour figure à l'annexe VII du présent rapport.
3. Au cours du débat général sur ce point, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. La liste détaillée des orateurs figure à l'annexe II.
4. À la 3^{ème} séance, le 2 août 2000, une déclaration a été faite par M. Mahamat Hassan Abakar, Président de la Commission internationale d'enquête pour le Togo.

Droits de l'homme et conséquences humanitaires des sanctions, notamment des embargos

5. À sa 17^{ème} séance, le 11 août 2000, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2000/L.9, qui avait pour auteurs M. Bengoa, Mme Daes, M. Eide, M. Fan Guoxiang, M. Fix-Zamudio, M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. van Hoof, M. Kartashkin, Mme Mbonu, M. Oloka-Onyango, M. Pinheiro, M. Sik Yuen, M. Sorabjee, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota et Mme Zerrougui. M. Joinet et Mme Warzazi se sont ultérieurement joints aux auteurs. M. Weissbrodt a par la suite retiré son nom de la liste des auteurs.
6. Mme Daes a révisé oralement le sixième alinéa du préambule et le paragraphe 1 b) du dispositif.
7. M. Kartashkin a révisé oralement les paragraphes 1 b) et 2 du dispositif.

8. Mme Warzazi a révisé oralement les quatrième et sixième alinéas du préambule et révisé le paragraphe 1 du dispositif.
9. M. Joinet a révisé oralement le sixième alinéa du préambule.
10. Des déclarations à propos du projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, Mme Daes, M. Fan Guoxiang, M. Guissé, Mme Hampson, M. Joinet, M. Kartashkin, Mme Mbonu, M. Ogurtsov, M. Park, M. Pinheiro, M. Sik Yuen, Mme Warzazi et M. Weissbrodt.
11. Le projet de résolution ainsi révisé a été adopté sans vote. Pour le texte de la résolution, voir le chapitre II, section A, résolution 2000/...
